



Déclaration liminaire au CTSD du 27 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce comité technique spécial départemental de l'Éducation nationale se tient alors que deux lois vont grandement impacter les conditions de travail des enseignant-es : celle dite pour une «école de la confiance» et celle «de transformation de la Fonction publique».

Les deux sont emblématiques de la politique du gouvernement qui fait reculer les droits des personnels, leur dénie leur capacité d'agir et de s'exprimer, dérègle, nie les professionnalités, encourage le recours au contrat contre l'emploi statutaire, individualise le rapport de chacune et chacun à son travail comme à sa carrière...

A ce titre la FSU dénonce votre choix Monsieur le Directeur Académique, de ne pas réunir de CAPD afin de soumettre le projet de mouvement aux délégué-es du personnels. Vous avez envoyé là un bien mauvais signal d'absence de respect des textes règlementaires, surtout dans le contexte actuel de futures suppressions d'instances.

De même, pour ce CTSD, et malgré le travail de qualité des services, envers qui nous sommes reconnaissants, force est de constater que nous n'avons été destinataires que des propositions de décisions de la DSDEN, et c'est une première, en lieu et place des remontées d'enquête de toutes les écoles du département pour le groupe de travail. La totalité des 1144 enquêtes des écoles ne nous est parvenue que lundi, ne nous laissant qu'une journée pour contacter ces établissements.

Sur les PIAL, le document ne nous a été fourni que mardi soir, ne nous permettant de ne contacter aucune école puisqu'aucune ne travaille le mercredi.

Il n'a donc pas été possible de préparer l'instance correctement.

La FSU se pose légitimement la question de savoir pourquoi vous imposez de telles conditions de travail aux représentant-es des personnels, ne respectant pas les cadres règlementaires dont vous êtes censé être le garant, ou si vous cherchez à anticiper les futures mesures concernant les instances de la fonction publique.

Concernant certaines autres mesures, annoncées par le Président de la République, la FSU souhaiterait savoir comment seront mises en place celles concernant les abaissements d'effectifs afin d'avoir des classes « à taille humaine », c'est-à-dire les GS, CP, CE1 à 24 élèves maximum et les dédoublements en grande section d'Education prioritaire. Quelles seront les adresses faites aux municipalités afin que ces annonces puissent être mises en place ? En effet, cette année déjà, les dédoublements à 12 ont été réalisés à 15/16 élèves, faute de locaux disponibles, créant ainsi des cohortes d'au moins 30 élèves au lieu des 24 prévus. Cela contraint certaines écoles à devoir refuser des CP qui aurait du pouvoir être accueillis dans leur école de secteur. Pour la FSU, le droit à l'Education doit être respecté à Marseille, comme ailleurs. Ce droit a été réclamé lors des EG de ce WE, à Marseille, en présence de plus de 800 participants.

Dans ce contexte, les enseignant-es de ce département sont à bout, fatigués d'une année difficile où les injonctions et menaces se sont multipliées, où les procédures mouvement ont été complexes voire opaques, où celles liées aux promotions sont parfois incompréhensibles.

En cette fin d'année, en plus, on leur demande de mettre en place des procédures contre la canicule sans leur donner aucun moyen. pire certaines Mairies ont compris de vos appels Monsieur le Directeur Académique qu'elles ne pouvaient fermer les écoles alors qu'elles l'envisageaient ...

Monsieur le Directeur Académique, le SNUipp-FSU 13 vous a adressé dès lundi un courrier auquel nous n'avons eu aucune réponse, c'est, à notre sens, manquer à la plus élémentaire des politesse, et va aussi dans le sens du manque de respect dû aux représentant-es des personnels cité plus haut.

Dans ce courrier, nous vous demandons de mettre en place des mesures de prévention, notamment primaires, afin de protéger la santé des personnels dont vous êtes l'unique garant. Comment les personnels peuvent-ils se protéger lorsqu'ils ne disposent d'aucune climatisation, comme plus 98% des écoles d'après nos remontées, d'aucun ventilateur, comme plus de 95% des établissements, que

le goudron des cours de récréations sans arbre décuple les degrés ou que la seule mesure municipale a été de livrer deux bouteilles d'eau par classe ? Comment faire demain lorsque plus de 40°C sont attendus dans plusieurs communes du département et qu'il faisait parfois déjà 38°C mardi dans certaines classes, à un moment où la température extérieure n'étaient que de 34°C ?

Devons-nous attendre qu'il y ait des malaises d'élèves et de personnels, surtout les femmes enceintes, comme à l'école du Plan d'Aou dans laquelle le CHSCT s'est rendu, pour que les choses bougent ? Nous nous refusons d'y croire, surtout dans une école de la confiance !

Concernant l'Éducation Nationale et la loi dite de l'école de la confiance, si les amendements proposés par le Sénat, et celui concernant les EPLESF ont été abandonnés grâce à la mobilisation des personnels, on ne peut passer sous silence que cette loi reste enferrée dans une approche injonctive et réactionnaire et ne répond en rien aux enjeux de résorption des inégalités scolaires.

Elle introduit notamment :

- un article un visant à museler les enseignant-es,
- la création de cités internationales à financements multiples,
- les PIAL, de manière là encore opaque car peu d'écoles ont reçu la circulaire, et développe ainsi une inclusion à moindre coûts
- la scolarisation obligatoire à 3 ans, permettant aux écoles privées de bénéficier de dotations supplémentaires
- l'imposition de remplacements à bas coûts dans la formation de nos futurs collègues ...

La circulaire de rentrée 1er degré, renforce les partis pris ministériels non croisés avec les évaluations et la recherche. Elle menace la maternelle dans sa spécificité et confond apprentissage rapide et apprentissage solide.

Il serait temps d'aider les professionnels faire leur métier en développant une formation digne de ce nom, prenant appui sur toute la recherche, comme peut le faire le SNUipp-FSU lors de ses universités qui ont un grand succès auprès de la profession, plutôt que de procéder par injonctions. A ce titre la suppression du conseil de formation qui devait se tenir demain n'est pas un bon signe non plus : il y a de gros problèmes de validations de stagiaires comme de lauréats du concours liés au nouveau mode d'évaluation par compétence et il aurait été utile de trouver des solutions pour ces futurs collègues.

Monsieur le Directeur Académique, vous vous dites attaché à la qualité du dialogue social, au respect des personnels, alors merci de faire en sorte que l'an prochain toutes les instances se tiennent, qu'elles ne soient pas annulées la veille pour le lendemain, que les représentant-es des personnels ne soient pas court-circuités et qu'ils disposent de tous les documents nécessaires en temps et heure.

A ce titre merci de veiller à mettre en place des groupes de travail concernant la réforme de l'Éducation prioritaire afin de prendre en compte les remontées des représentant-es des personnels.

Monsieur le Directeur Académique, vous vous dites aussi respectueux de vos personnels, alors donnez-leur les moyens de se protéger et de protéger leurs élèves face à la canicule. Le SNUipp-FSU 13 veillera à ce qu'aucun-e enseignant-e ne soit inquiété-e en cas d'accident, il sera aussi vigilant sur la reconnaissance des accidents de travail en cas de malaise des enseignants ou des reconnaissances de droit de retrait pour certaines situations.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN